



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 13/11/2025**

Le treize novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 07/11/2025

Nombre de membres en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 13

Présents : M Stéphane ENTÈME, Maire, Mme Françoise MÉNARD, M Benoît COUTEAU, Mme Sylvie CHATELLIER, adjoints au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M Sébastien BESSON, Mme CHESNEAU Servane, M Pascal BOUTON

Absents excusés : M Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE)  
M Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)  
Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M Sébastien BESSON)  
M Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER)  
Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

**2025-11-13-002 – Evolution des tarifs de la cantine scolaire**

**Vu** que prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service, la commune prend donc à sa charge la différence. À la suite de l'augmentation demandée par le prestataire CONVIVIO de 1.72% depuis juin 2025, il est proposé d'actualiser le prix de vente du repas afin de ne pas accentuer davantage la charge communale.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'une des propositions suivantes :

- Maintien des tarifs actuels
- Application de l'indexation de 1.72% identique à l'augmentation du prestataire
- Application d'une revalorisation de 2%

Tarif augmentation Convivio	Déférence prix repas	Déférence mensuelle	Tarif augmentation CM	Déférence prix repas	Déférence mensuelle	Tarif actuel
3,68 €	0,06 €	0,90 €	3,69 €	0,07 €	1,04 €	3,62 €
4,01 €	0,07 €	0,98 €	4,02 €	0,08 €	1,13 €	3,94 €
4,31 €	0,07 €	1,05 €	4,32 €	0,08 €	1,22 €	4,24 €
4,91 €	0,08 €	1,20 €	4,93 €	0,10 €	1,39 €	4,83 €
5,07 €	0,09 €	1,23 €	5,08 €	0,10 €	1,43 €	4,98 €
5,24 €	0,09 €	1,28 €	5,25 €	0,10 €	1,48 €	5,15 €
5,70 €	0,10 €	1,39 €	5,71 €	0,11 €	1,61 €	5,60 €
5,98 €	0,10 €	1,46 €	6,00 €	0,12 €	1,69 €	5,88 €
6,33 €	0,11 €	1,54 €	6,34 €	0,12 €	1,79 €	6,22 €
7,02 €	0,12 €	1,71 €	7,04 €	0,14 €	1,99 €	6,90 €
7,02 €	0,12 €	1,71 €	7,04 €	0,14 €	1,99 €	6,90 €
7,02 €	0,12 €	1,71 €	7,04 €	0,14 €	1,99 €	6,90 €
7,02 €	0,12 €	1,71 €	7,04 €	0,14 €	1,99 €	6,90 €



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention

- **VALIDE** une revalorisation de + 2% sur les tarifs de cantine scolaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ainsi que toutes pièces afférentes au dossier

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 044-214401002-20251113-20251113002-DE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance

Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE



Le Maire

Stéphane ENTÈME

Stéphane ENTÈME  
2025.11.16  
13:31:08+01'00'  
2025.2.1

